



# ESPADON GRAND QUEVILLY

NATATION COURSE – NATATION ARTISTIQUE – ECOLE de NATATION – MASTERS – AQUAFORM



## Dossier inscription EGQ - saison 2019-2020

### MODE D'EMPLOI

Vous trouverez dans ce dossier de réinscription, exclusivement **réservé aux adhérents de la saison actuelle 2018-2019**, 4 feuillets :

- 1) Le mode d'emploi que vous consultez actuellement, suivi des horaires et tarifs.
- 2) La fiche d'inscription Adhérent 2019-2020, à remplir très lisiblement en entier et surtout à signer.
- 3) La licence FFN (Fédération Française de Natation), votre assurance lors de vos activités au sein du club, de septembre 2019 à juin 2020, à remplir également, et à signer, **accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Aquaform, ou du questionnaire de santé (QS) si vous nous avez fourni un certificat lors des 2 dernières saisons sportives**

**Ce certificat ou QS pourra être fourni en septembre, lors de votre 1<sup>ère</sup> séance**

- 4) Le mode d'emploi du parrainage Aquaform ainsi que le coupon à nous ramener, en tant que parrain, avant le 31/10/2019...

Remplissez la fiche d'inscription, **1 seule fiche par Adhérent**, en prenant soin de bien respecter les cases proposées, **merci d'indiquer une adresse Mail valide**, ce qui vous permettra de recevoir la communication du club beaucoup plus rapidement.

Ramenez votre dossier complété accompagné **de votre licence FFN signée**, de votre **fiche adhérent**, et de votre **paiement** (liquide, chèques bancaires, chèques Vacances), aux jours et horaires suivants :

#### **Dates de dépôt des dossiers :**

- Lundi 02 septembre 2019 à vendredi 06 septembre 2019, de 17h00 à 19h00, Club House de l'Espadon, pelouse du centre nautique (entrée par la droite du bâtiment)
  - Samedi 07 septembre 2019, de 11h30 à 17h30, sur notre stand Espadon, au forum des associations, plaine de jeux Léon Blum, Grand Quevilly
  - Du lundi 09 au vendredi 13 septembre, au Club House si ouvert, sinon dans la boîte aux lettres de l'EGQ, à côté du gardien du Centre (barrière automatique rouge et blanche), sous enveloppe scellée, en indiquant « Inscriptions 2019-2020 »
  - **NE PAS DEPOSER A L'ACCUEIL de la piscine**
- La partie réservée à l'administration EGQ, concernant le paiement, sera remplie par les dirigeants du club, **ne surtout pas la remplir vous-même** par avance, y compris la partie paiement (n° de chèques, etc...)
  - Nous attirons votre attention que **tout dossier incomplet** (Fiche d'adhésion, licence FFN, paiement), sauf certificat médical et Questionnaire de Santé (à fournir au plus tard en septembre lors de votre 1<sup>ère</sup> séance), **ne pourra être enregistré si manquant**
  - Concernant les paiements, **1 paiement par adhérent** (ex : dans une même famille pour 2 personnes, paiement en 3 fois par chèques = non pas 3 chèques, mais 6 chèques)

**Inscriptions en septembre, du lundi 02 septembre 2019 au vendredi 06 septembre 2019, de 17h00 à 19h00, Club House de l'EGQ, pelouse du centre nautique de Grand Quevilly**

## Natation Course

Groupes de compétition Filles nées en 2009 et avant / Garçons nés en 2008 et avant

■ Groupes Compétition ■ Groupes Loisirs (pas de compétitions)

L'accès aux horaires estampillés d'un \* est soumis à conditions. Voir avec Fred, directeur sportif - PPA=Préparation Physique/Athlétique

Groupes de compétition	Type	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Coach(s)
<b>Juniors Seniors Liste A/B</b> Nat/Inter-F>06et- /G>05et-		17h15-19h45	Ent le matin* PPA 17h00-18h00 Réservee A/N2 mini 18h00-19h45	Ent le matin* PPA 14h45-15h45* 16h00-18h15	Ent le matin* 17h15-19h45 Ou 18h00-20h00 (Si Gd Couronne)	Ent le matin* PPA 17h00-18h00* 18h00-19h45	Fred
<b>Juniors Seniors Liste C</b> Rég - F>06et- /G>05et-		17h15-19h45 Fred	18h00-19h45	Ent le matin* PPA 14h45-15h55* 16h00-18h15	18h00-20h00 (Si A/B à Gd Couronne)	Ent le matin* 18h00-19h45	Florentin
<b>Juniors Seniors Liste D</b> Dép - F>06et- /G>05et-		18h00-19h45 Fred	/	18h15-19h30 Florentin Séance Obligatoire	/	/	Florentin
<b>Jeunes Liste A</b> F=09/08/07 - G=08/07/06 Régional et plus		PPA 17h30-18h00 18h00-19h45	18h00-19h45	PPA 15h00-15h55 16h00-18h15	18h00-19h45	PPA 17h30-18h00 18h00-19h45	Olivier
<b>Jeunes Liste B</b> F=09/08/07 - G=08/07/06 Départemental		/	17h00-18h00	/	17h00-18h00	17h00-18h00	Florentin
<b>Perfectionnement Loisirs</b> - F>06 et+ /G>05et+		/	/	18h15-19h30	/	/	Camille

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, se présenter impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quel que soit le groupe.

Ecole de Natation Filles nées en 2010 et après / Garçons nés en 2009 et après

Groupes de compétition	Type	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Coach(s)
<b>Avenirs - Pass compet</b>		/	Entrée à 16h45 17h00-18h00	Entrée à 08h45 09h00-10h15	/	Entrée à 16h45 17h00-18h00	Olivier
<b>EN - 2 - Pass Sport</b>		Entrée à 17h00 17h15-18h00	/	Entrée à 10h00 10h15-11h15	/	/	Olivier
<b>EN - 1 - Sauv Nage</b>		Entrée à 17h00 17h15-18h00	/	Entrée à 11h00 11h15-12h00	/	/	Fred et Olivier

Débutants >> Test Obligatoire pour les Filles 2010 et après et Garçons 2009 et après, le mercredi 18 septembre 2019, à 14h30

Ces nageurs débutants seront testés de la façon suivante → Saut ou plongeon du bord du bassin + Passage en immersion sous un objet flottant + Etoile de mer + Déplacement dorsal sans arrêt (Jambes ou Nage Complète) + Déplacement ventral brasse sans arrêt (Jambes ou Nage Complète) + Déplacement ventral sans arrêt (Jambes ou Nage Complète) >> Une partie seulement des éléments est nécessaire ...

Les nageurs débutants hors Ecole de Natation (Filles 2009 et - / garçons 2008 et -) seront testés de la façon suivante → Plongeon par la tête du bord du bassin + 50m Déplacement Dos Crawlé sans arrêt (25m mini) + 50m Déplacement Brasse sans arrêt (25m mini) sans défaut dissymétrique majeur des jambes + 25m Crawl sans arrêt (25m mini).

Test Obligatoire pour ces nageurs, à 18h00, mardi 17 et 24, jeudi 19 et 26, vendredi 20 et 27 septembre 2019

## Natation Artistique

Test obligatoire pour les débutantes le mercredi 18 septembre 2019 à 14h30...

Attention, enfants nés en 2010 et +, parcours de l'Ecole de Natation Française obligatoire pour l'accès aux compétitions

Groupes de compétition	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi (1 sur 2)
Débutantes	/	/	09h00-10h30 Bassin 10h30-11h30 Salle	/	/	/
Avenirs	/	/	11h00-12h30 Bassin 11h00-17h00 Salle	/	/	15h00-16h30 Bassin
Solos / Duos	/	18h00-19h30 Bassin	/	18h00-19h30 Bassin	/	/
Jeunes Challenge	/	/	/	18h00-19h30 Salle 19h30-21h00 Bassin	/	/
Jeunes	19h30-21h30 Bassin	18h00-19h30 Bassin	/	18h00-19h30 Salle 19h30-21h00 Bassin	/	15h00-16h30 Bassin
Juniors	19h30-21h30 Bassin	/	18h00-19h30 Salle 19h30-21h00 Bassin	18h00-19h30 Salle 19h30-21h00 Bassin	/	13h30-15h00 Bassin
Seniors	19h30-21h30 Bassin	/	18h00-19h30 Salle 19h30-21h00 Bassin	/	/	13h30-15h00 Bassin

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, se présenter impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quel que soit le groupe !

Organisations et Horaires définitifs des groupes validés en septembre 2019

## Natation Adultes-Loisirs / Masters

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Olivier</b>	18h00-19h00 19h00-20h00	/	18h15-19h30	/	/

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, **se présenter** impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quel que soit le groupe ! **Attention le lundi, 16 nageurs maximum par créneau horaire (sur 2 couloirs).**

## AQUAFORM – Nagez Forme Bien Etre

Toutes nos séances  
en musique !!!

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Florentin Olivier</b>	17h15-18h00 18h00-18h45 18h45-19h30	/	11h15-12h00	11h45-12h30	19h30-20h15 20h15-21h00	/

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, **se présenter** impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant.

## Informations complémentaires



### Dates des Inscriptions pour la nouvelle saison 2019-2020 :

- Toutes sections du club, du **lundi 02 au vendredi 06 septembre 2019**, de 17h00 à 19h00 au Club House de l'EGQ, pelouse du Centre Nautique de Grand Quevilly, Avenue Georges Braque
- Forum des Associations de la Ville – **Samedi 07 septembre 2019** toute la journée sur notre stand « ESPADON »
- Ultérieurement à ces dates, directement au bord du bassin, sur les horaires des séances de la section choisie.

### La reprise des différentes sections, à la piscine de Grand Quevilly, se fera à partir du :

- **Lundi 16 Septembre 2019** pour la Natation Course (Jun/Sen A/B/C/D, Jeunes A), la Natation Artistique (sauf débutantes), l'Aquagym, la Natation Adultes Loisirs/Masters.
- **Mardi 17 septembre 2019** pour les groupes Avenirs, Jeunes B (Nat Course)
- **Lundi 23 Septembre 2019** pour l'Ecole de Natation 1 et 2 (EN1 et EN2)  
Rappel : Tests pour tous les nageurs débutants, le mercredi 18 septembre à 14h30 - détails : voir page précédente.
- **Mercredi 25 septembre 2019** pour le Perfectionnement Ados et la Natation Artistique (Groupe débutantes)  
Rappel : Tests pour la Nat Artistique groupe débutantes, le mercredi 18 septembre à 14h30 - détails : voir page précédente.
- Nous vous rappelons que l'accès aux différentes sections du club est strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation et ayant **obligatoirement fourni, à la date de la 1<sup>ère</sup> séance de la saison, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation de moins d'un an, ou bien avoir fourni le questionnaire de santé obligatoire**, si l'adhérent a déjà fourni un certificat au cours des 2 dernières saisons et que son état de santé est inchangé. **En cas de modification de celui-ci, ou au-delà de 3 saisons, un nouveau certificat médical est exigé.**
- **Tous nos adhérents sont licenciés à la Fédération Française de Natation**

### Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter

- Le **Directeur Sportif** du club, Frédéric Krasowski, pour toutes les questions (tarifs/horaires) en rapport avec la Natation Course, la Natation Artistique, l'Ecole de Natation, la Natation Perfectionnement, la Natation Adultes, ou l'Aquaform : **06 85 32 21 30** à partir du 26 Aout 2019, et par mail à [fredk@egq-natation.com](mailto:fredk@egq-natation.com)
- Concernant la Natation Artistique, tous nos niveaux de pratique seront assurés, mais nécessitent une réorganisation de l'encadrement technique, comme des horaires, **qui sera effectuée début septembre 2019.**

**Et vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations, ainsi que la vie sportive du club sur notre site web :**

**[www.egq-natation.com](http://www.egq-natation.com)**

**Retrouvez-nous également sur notre Page FACEBOOK :**

**[www.facebook.com/egqnatation](http://www.facebook.com/egqnatation)**



# ESPADON GRAND QUEVILLY

NATATION COURSE – NATATION ARTISTIQUE – ECOLE de NATATION – MASTERS – AQUAFORM



## Nos tarifs pour la saison 2019-2020

(Valables à partir du 16 Septembre 2019 jusqu'au 15 septembre 2020)

Les tarifs ci-dessous incluent le montant de l'adhésion « Club EGQ » de 50 € pour tous les adhérents

Section (Adhésion club EGQ + Cotisation activité + Licence FFN)	1 <sup>er</sup> Enfant Habitant Gd Quevilly	1 <sup>er</sup> Enfant Hors Commune	2 <sup>ème</sup> enfant et + Habitant Gd Quevilly	2 <sup>ème</sup> enfant et + Hors Commune
NATATION COURSE	237 €	252 €	219 €	234 €
ECOLE de NATATION (7-11ans)	237 €	252 €	219 €	234 €
PERFECTIONNEMENT (12-17ans)	237 €	252 €	219 €	234 €
NATATION ARTISTIQUE	237 €	252 €	219 €	234 €

Les tarifs ci-dessous incluent le montant de l'adhésion « Club EGQ » de 50 € pour tous les adhérents

Section (Adhésion club EGQ + Cotisation activité + Licence FFN)	Gd Quevillais 1 cours/sem	Hors Commune 1 cours/sem	Gd Quevillais 2 cours/sem	Hors Commune 2 cours/sem	Gd Quevillais 3 cours/sem	Hors Commune 3 cours/sem
AQUAFORM (Jusqu'au 31/10/19) >> -20€ si parrainage)	168 €	186 €	231 €	249 €	255 €	267 €
NATATION MASTERS (+18 ans)	201 €	222 €				
MASTERS + AQUAGYM	270 €	300 €	326 €	354 €	/	/

## PAIEMENTS

### Nous acceptons les règlements suivants :

Liquide - Chèques bancaires - Chèques Vacances (Tous montants) – Pass'Jeunes 76 (Fournir photocopie de l'attestation CAF ET chèque de caution de 60€) – Atouts Normandie (Chèque de caution de 30 €) - Contrats Partenaires Jeunes Ville de Grand Quevilly ou autres communes (Chèque de caution dans ce dernier cas) - Apports CE

Concernant les paiements par **chèques bancaires**, ils pourront être réglés en 3 fois mais les 3 chèques devront être remis le jour de l'inscription, ou de la réinscription, datés de ce même jour.

**Attention, 1 paiement par personne** (exemple, pour 2 enfants, paiements en 3 fois par chèques=6 chèques)

## NOS TARIFS COMPRENNENT

- Adhésion de 50€ à l'association "ESPADON" pour la saison 2019-2020, donnant droit à déduction fiscale de 66% de ce même montant (Émission d'un reçu fiscal, sur demande)
- Cotisation annuelle pour votre activité choisie.
- Licence FFN "Fédération Française de Natation" **pour tous les adhérents**, comprenant Assurance Responsabilité Civile, sur les déplacements et les entraînements/séances, donnant accès à des tarifs auprès des partenaires fédéraux
- Droits d'entrée au Centre Nautique pour les heures d'entraînements/séances inclus.
- Prise en charge d'une partie des frais de déplacements pour les compétitions (\*)

(\*) Pour les compétitions nécessitant repas et/ou découcher à l'extérieur de l'agglomération, il sera demandé un complément de participation vraie, suivant le niveau de la compétition concernée ...

Notre site web à votre disposition >> [www.eggq-natation.com](http://www.eggq-natation.com)

Nous contacter par téléphone >> 02-35-67-34-43 / Par Mail >> [contact@eggq-natation.com](mailto:contact@eggq-natation.com)

Centre de Loisirs Léo Lagrange – Avenue Georges Braque – 76120 GRAND QUEVILLY

Tél : 02 35 67 34 43 | Mail : [contact@eggq-natation.com](mailto:contact@eggq-natation.com)

[www.eggq-natation.com](http://www.eggq-natation.com) | [www.facebook.com/eggqnatation](https://www.facebook.com/eggqnatation)

FFN 5 19 076 00770 | Agrément JS 76 S 04 46 | Siret 450 515 507 00025



# Fiche Adhésion ESPADON GRAND QUEVILLY - SAISON 201 -202

Tous les champs sont interactifs, cliquer pour les remplir (utilisez ACROBAT Reader), puis imprimez votre fiche d'adhésion complétée et signée



TYPE D'ADHESION (cocher) : **NOUVELLE**

N° Adhérent :

(Cadre réservé EGQ)

Si transfert, nom du dernier club FFN quitté :



Section (cochez)

Adhésion EGQ + Licence FFN <b>Compétition</b>		Adhésion EGQ + Licence FFN <b>Loisirs "Natation pour tous"</b>			
<b>ECOLE de Natation</b>	<b>AQU</b>	"	<b>1 cours/semaine</b>	<i>Choisissez vos créneaux hebdomadaires</i>	
<b>N Course</b>	<b>NA</b>	<b>Perfectionnement*</b>	<b>2 cours/semaine</b>	Lundi > 17h15	18h00 18h45
<b>N Artistique</b>	<b>NATATION Masters*</b>		<b>3</b>	Mercredi > 11h15	
<b>N Masters</b>	<small>*Licence FFN Loisirs "Natation pour tous" = aucune compétition possible</small>			Jeudi > 11h45	
				Vendredi > 19h30	20h15



**IDENTITE DE L'ADHERENT** (en MAJUSCULES )      SEXE (Cocher) : Féminin      Masculin

NOM : \_\_\_\_\_      PRENOM : \_\_\_\_\_

NE(E) LE (JJ/MM/AAAA) : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_      >>>> A la date de l'inscription, l'adhérent(e) est: **MAJEUR**      **MINEUR**

ADRESSE : \_\_\_\_\_

COMPLEMENT : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_      VILLE : \_\_\_\_\_

TEL 1 : \_\_\_\_\_      TEL 2 : \_\_\_\_\_      TEL 3 : \_\_\_\_\_      Profession (facultatif) : \_\_\_\_\_

MAIL (majuscules) \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_



### POUR LES ADHERENTS MINEURS

Je soussigné(e) Mme M \_\_\_\_\_ autorise mon enfant à pratiquer la natation au sein de l'ESPADON de GRAND QUEVILLY. J'autorise le club, ses dirigeants et son personnel, à faire donner immédiatement, par les services de secours adéquats, ou par un médecin de leur choix, tous les soins que nécessiterait l'état de mon enfant en cas de blessure au cours de toute activité sportive ou extra sportive liée à la vie du club.



### POUR LES ADHERENTS MAJEURS

Je soussigné(e) Mme M \_\_\_\_\_ autorise le club, ses dirigeants et son personnel, à faire donner immédiatement, par les services de secours adéquats, ou par un médecin de leur choix, tous les soins que nécessiterait mon état en cas de blessure au cours de toute activité sportive ou extra sportive liée à la vie du club. **Personne à prévenir en cas d'accident** \_\_\_\_\_ **N° Tél** \_\_\_\_\_



### REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est disponible à la lecture lors des inscriptions, en permanence au Club House de l'EGQ, et téléchargeable sur le site web du club >> [www.egq-natation.com](http://www.egq-natation.com)

**J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'ESPADON de GRAND QUEVILLY et m'engage à le respecter.**



### DROIT A L'IMAGE

Cette autorisation est donnée en vue de la reproduction et de l'exploitation d'images où vous figurez pour tous supports photographiques et pour tous modes de diffusion (Supports papier, presse, site web de l'EGQ, affichage piscine, réseaux sociaux...). Cette autorisation et la cession du droit d'utilisation de ces images ainsi que de citer vos noms/prénoms sont faites à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 16 septembre 2019 (saison sportive). Cf. Art. 9 (L. n° 70-643 du 17 juillet 1970) Code Civil.

**J'ai bien noté ce que sont les engagements du club de l'Espadon de Grand Quevilly, que les photos ne seront utilisées que dans les cadres mentionnés ci-dessus, et en conséquence (cocher):**

J'autorise / Je n'autorise pas que les photos de moi-même / de mon enfant puissent être utilisées par l'EGQ.



A Grand Quevilly le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature

### CADRE RESERVE ADMINISTRATION ESPADON

Numéro Adhérent :

MONTANT COTISATION :

€

#### SI CHEQUES BANCAIRES

	MONTANT	TYPE	NOM	BANQUE	N° Chèque	DATE MISE EN BANQUE
<b>1er VERSEMENT</b> OCTOBRE 2019						
<b>2ème VERSEMENT</b> JANVIER 2020						
<b>3ème VERSEMENT</b> MARS 2020						
<b>PASS'JEUNES 76</b>		Copie Attestation Rentrée Scolaire Fournie OUI <input type="checkbox"/>		+ Chèque caution de 60€ OUI <input type="checkbox"/>		
		>> Chèque caution de 30€		N° Adhérent Parrain	N° Adhérent Filleul	
<b>TOTAL</b>		Parrainage AQUAGYM >				

Pièces Fournies lors de l'inscription

CERTIFICAT MEDICAL (Obligatoire/3 ans - Toutes Sections)

OU Questionnaire Santé Sport

LICENCE FFN signée

*Réservé Post Inscription Adhérent*

ENREGISTREMENTS >> EXTRANAT (Christine ou Fred): OK

> FICHER ADHERENTS EGQ : OK



**ASSURANCE SAISON 2019 / 2020** (document non contractuel)

**Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la FFN [www.ffnatation.fr](http://www.ffnatation.fr)**

**ASSURÉS :** • Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM, COM, POM, ROM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco • Les licenciés de la FFN résidant hors de France, DOM, COM, POM, ROM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés.

**ACTIVITES GARANTIES :** (sous réserve qu'elles soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés) :

La pratique de la natation, du water-polo, de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation en eau libre, de la natation estivale, des activités d'éveil, de la découverte aquatique, de la longue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation : • à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires • aux séances d'entraînement • aux activités de formation de la Fédération (INFAN) et des Comités Régionaux (ERFAN) • aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Téléthon ou autres actions à but humanitaire • aux passages de brevets • à la remise des coupes, prix régionaux aux compétitions • à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, défilés, soirées de gala • à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF), « Nagez Grandeur Nature », « Savoir Nager », « Forme, Bien être et Santé » et autres initiations.

**TERRITORIALITE** • Dommages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours, dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. • Sinistres survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada : **SONT EXCLUS DE LA GARANTIE : LES DOMMAGES INTERETS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES (PUNITIVE DAMAGES OU EXEMPLARY DAMAGES), LES DOMMAGES DE POLLUTION, LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS.**

**1 / RESPONSABILITE CIVILE : extrait du contrat n° 56852544**

Contrat souscrit par la MDS pour le compte de la FF Natation auprès d'ALLIANZ I.A.R.D (1 Cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense cedex - SA au capital de 991.967.200 € - 542 110 291 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances) / IIII Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75116 PARIS (SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 144€ - SIRET 434 560 199 00011 - APE 6622Z - N° immatriculation ORIAS : 07 001 479 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances

**Dommages corporels :** Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine. **Dommages matériels :** Les conséquences pécuniaires de la détérioration, destruction ou perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal. **Dommages immatériels :** Tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice. **Sinistre :** Tout dommage ou ensemble de dommages causés à des tiers, engageant la responsabilité de l'assuré, résultant d'un fait dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératrice du dommage. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un dommage unique. **Tiers :** Toute personne autre que l'assuré responsable du dommage. - Les différents assurés sont tous tiers entre eux sauf pour les dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.

L'assureur, dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS	FRANCHISES
<b>Tous dommages confondus</b>	<b>30 000 000 € par sinistre</b>	Néant
Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après : Dommages matériels et immatériels consécutifs Dommages immatériels non consécutifs	<b>15 000 000 € par sinistre</b> <b>1 500 000 € par an</b>	Néant Néant
<b>DEFENSE PENALE / RECOURS</b>	<b>100 000 € par an</b>	<b>Seuil d'intervention en recours : 200 €</b>

**Sont notamment exclus des garanties :** • Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. • Amendes quelle qu'en soit la nature. • Dommages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. • Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. • Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la voie publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malfaisants ou nuisibles. • Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

**2 / INDIVIDUELLE ACCIDENT : extrait de l'Accord collectif n° 2141** souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) (2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirène sous le n° 422 801 910 - APE 6512Z)

**Accident :** Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident. **Invalidité permanente totale ou partielle :** Privation de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical (barème indicatif pour apprécier les déficits fonctionnels séquellaires utilisés en droit commun) qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique, etc...). **Enfants à charge :** Les enfants de l'assuré ou de son conjoint lorsqu'ils sont mineurs ou majeurs de moins de 18 ans s'ils sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80%.

GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise
<b>FRAIS DE SOINS DE SANTE</b>	200 % de la base de remboursement SS	250 % de la base de remboursement SS	300 % de la base de remboursement SS	Néant
<b>FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER</b>	Frais réels			Néant
<b>CAPITAL SANTE</b>	2 000 € par accident	2 500 € par accident	3 500 € par accident	Néant

L'assuré bénéficie d'un « **CAPITAL SANTE** » disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur.

L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :

• Dépassements d'honoraires médicaux (y compris sur la pharmacie) ou chirurgicaux • Prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale • Bris de lunettes et perte de lentilles durant les activités sportives (s'il s'agit d'un accident de sport, sur production d'un certificat médical précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives) • Frais de prothèse dentaire • En cas d'hospitalisation, la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc... ne sont pas pris en compte) et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans • Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits médicalement, dans la limite de 0,25 € par km • Frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km • Frais de séjour médicalisé prescrits en centre de rééducation traumatologique sportive, de convalescence ou maison de repos • Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire • Frais d'ostéopathie (ils devront être prescrits et pratiqués par un médecin praticien).

GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise
<b>DECES</b>	8 000 € 31 000 €	8 000 € 46 000 €	8 000 € 60 000 €	Néant Néant
<b>INVALIDITE</b> Capital réductible en fonction du taux	61 000 €	90 000 €	130 000 €	Néant
<b>FRAIS DE PREMIER TRANSPORT</b>	Frais réels			Néant
<b>INTERRUPTION DE STAGE ENF</b>	50% d'une inscription à un nouveau stage ENF			Néant

**Exclusions :** • Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès • Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide • Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active • Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense • Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré • Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré • Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

**3 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT :** (Accord collectif n° 2141 - garanties souscrites par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutuaide Assistance - Entreprise régie par le Code des assurances)

**Principales prestations :** • Rapatriement ou transport sanitaire. • Visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. • Prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 335,72 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15,24 Euros par dossier. • Rapatriement, transport du corps en cas de décès et prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 457,35 €. **L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.**

**4/ RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE :**

**MUTUELLE DES SPORTIFS - Département Prestations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail : [prestations@grpmds.com](mailto:prestations@grpmds.com)**

**ASSISTANCE RAPATRIEMENT :** composer le 01 45 16 65 70. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE

**OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION :**

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui protège le bénéficiaire, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et téléchargeable sur le site Internet de la FFN et le renvoyer à la **MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)**

Exemples d'options pouvant être souscrites	Décès	Invalidité	Indemnités Journalières	Cotisation annuelle	Observations
	-	30 500 €	-	6,30 € TTC	Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans
	30 500 €	61 000 €	16 €/ Jour (*)	38,00 € TTC	(*) (franchise 30 jours ; 4 jours si hospitalisation)
	76 250 €	152 500 €	38 €/ Jour (*)	89,80 € TTC	

- Il est obligatoire de faire signer le formulaire licence auprès de vos adhérents afin que votre licence soit validée et que l'assurance soit prise en compte.
- La licence doit-être imprimée en recto-verso page 1 et 2
- Ne pas oublier qu'un exemplaire est à archiver dans votre club et que le deuxième est à donner au licencié.

**Nouveauté :** Le certificat médical peut-être scanné et gardé en memoire via extraNat à partir du 16 septembre.

Affiliation Annuelle			
LICENCES	TARIFS		
	Part FFN	Part Ligue ou club	Total
Encadrement (dirigeant / benevole / officiel / entraineur)	10 €	5 €	15 €
Compétiteur (11 ans et +)	32 €	18 €	50 €
Compétiteur (10 ans et -)	20 €	14 €	34 €
Compétiteur été (11 ans et +) (A)	16 €	14 €	30 €
Compétiteur été (10 ans et -) (A)	14 €	12 €	26 €
Natation pour tous (16 ans et +)	5,8 €	4,2 €	10 €
Natation pour tous (15 ans et -)	12,5 €	9,5 €	22 €
Eau libre promotionnelle	6 €	4 €	10 €
j'apprends à nager	12,8 €	2,2 €	15 €
e-licence (disponible via l'application swimmingheroes)	10 €	2 € (B)	12 €
Animation (C)	1,5 €	0,5 €	2 €

Affiliation Animation			
LICENCES	TARIFS		
	Part FFN	Part Ligue	Total
Encadrement (dirigeant / benevole / officiel / entraineur)	10 €	5 €	15 €
Natation pour tous (16 ans et +)	5,8 €	4,2 €	10 €
Natation pour tous (15 ans et -)	10 €	8 €	18 €
j'apprends à nager	12,8 €	2,2 €	15 €
Animation (C)	1,5 €	0,5 €	2 €

(A) Uniquement pour les compétitions du 1<sup>er</sup> mai au 15 septembre au sein des clubs participant uniquement au circuit «compétitions estivales»

(B) 2 € reversés à un club sur décision de l'adhérent

(C) Pour la saison estivale, la licence animation est ouverte pour les dispositifs Nager Grandeur Nature, Water-Polo summer tour et autre(s) action(s) d'animation fédérale, après **ouverture des droits par les services Fédéraux**

## Certificat Médical « mémo »



### cas n°1

Je sollicite la délivrance d'une première licence FFN  
ou Je sollicite le renouvellement de ma licence après une interruption de licence.



Je dois fournir un certificat médical datant de moins d'un an.



### cas n°2

Je sollicite le renouvellement de ma licence FFN d'une année sur l'autre

J'ai fourni un certificat médical il y a **maintenant trois ans**



Je dois fournir un nouveau certificat médical



J'ai fourni un certificat médical il y a **moins trois ans**

J'ai répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé



Je dois simplement remplir une attestation de réponse négative au questionnaire

J'ai répondu **OUI** à l'une des questions du questionnaire de santé



Je dois fournir un nouveau certificat médical



## PROPOS INTRODUCTIFS

Pour des raisons de santé et de sécurité, l'obtention d'une licence F.F.N. est soumise à la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport.

L'article 20 du Règlement Intérieur de la Fédération prévoit ainsi :

« A l'exception de la Licence « Encadrement » (abstraction faite des arbitres de Water-Polo conformément à l'article D.231-1-1 du Code du sport), l'obtention d'une première licence F.F.N est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées (préciser le cas échéant, en compétition). La durée d'un an s'apprécie au jour de la demande de licence.

Pour le renouvellement d'une licence F.F.N, qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente, la présentation d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans, sous réserve de l'aliéna suivant.

Entre chaque renouvellement triennal, lorsqu'un certificat médical n'est en principe pas exigé pour le renouvellement de la licence, le licencié renseigne un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé des sports. Il atteste auprès de la Fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, et par exception à l'alinéa précédent, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de sa licence. »

## LES LICENCES CONCERNEES

Tous les types de licence ne sont cependant pas concernés.

Aux termes de l'article D. 231-1-1 du Code du sport, l'obligation de présenter un certificat médical s'applique à toute licence délivrée par une fédération sportive ouvrant droit à la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives qu'elle organise, ainsi qu'aux arbitres.

L'obligation porte donc autant sur une pratique « loisirs » que sur une pratique en compétition.

Cependant, les licences pour les dirigeants, les bénévoles, les officiels ou les entraîneurs, qui n'ouvrent pas droit à la pratique sportive, ne sont pas concernées par cette obligation, conformément à l'article 20 du Règlement Intérieur de la F.F.N.

## LE CONTENU DU CERTIFICAT MEDICAL

Pour permettre la délivrance d'une licence F.F.N, le certificat médical doit comporter un certain nombre de mentions.

Tout d'abord, le certificat médical doit attester l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la ou les disciplines fédérales envisagées.

A cet égard, **l'article D. 231-1-1 alinéa 3** du code du sport issu du décret du 24 août 2016 est venu préciser que :

- ☑ le certificat médical mentionne, s'il y a lieu, **la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée**,
- ☑ le certificat médical peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines connexes.

A cela s'ajoute la mention « **pratique en compétition** » lorsque la licence sollicitée est une licence compétition, tel que cela découle de **l'article L. 231-1 du Code du sport**.

## 1 - LE CERTIFICAT MEDICAL LORS DE LA PRISE DE LA PREMIERE LICENCE

**L'article L. 231-2 I. du Code du sport** pose le principe général selon lequel l'obtention d'une licence sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée.

Toutefois, lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive, le certificat médical atteste l'absence de contre-indication à la pratique en compétition.

A cet égard, **l'article D. 231-1-1 du Code du sport** vient préciser que la durée d'un an s'apprécie au jour de la demande de licence. Ainsi, si la demande de licence est faite le 16 septembre, le certificat médical devra dater au plus tôt du 17 septembre de l'année précédente.

## 2 - LE CERTIFICAT MEDICAL LORS DU RENOUELEMENT DE LICENCE

A/ Le principe : un certificat médical exigé tous les 3 ans

**L'article D. 231-1-1 du Code du sport** est venu fixer les modalités de renouvellement de la licence et notamment la fréquence à laquelle un nouveau certificat est exigé.

D'une part, la notion de renouvellement de licence renvoie à « la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération ».

D'autre part, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est dorénavant exigée tous les trois ans.

B/ L'exception : un résultat « positif » au nouveau questionnaire médical

L'exigence d'un certificat médical annuel pour le renouvellement de la licence est remplacé par la mise en œuvre, à compter du 1er juillet 2017, d'un questionnaire de santé qui devra être renseigné par le sportif et dont le contenu est précisé par arrêté du Ministre chargé des sports (voir tableau page 3).

Si le sportif donne une réponse positive à l'une des rubriques du questionnaire, il sera tenu de produire, pour obtenir le renouvellement de la licence, un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication.

«QS -SPORT» (ANNEXE II -22 - ART. A. 231-1 DU CODE DU SPORT)

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
<b>DURANT LES 12 DERNIERS MOIS</b>		
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cardiaque ou inexplicable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu une épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>A CE JOUR</b>		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc ...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>* NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié</i>		

## ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE DE SANTE « QS-SPORT »

(à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence ou responsable légale quand il s'agit d'enfant)

Je soussigné(e) : ..... [Nom – Prénom]

N° de Licence : .....

Nom du Club : .....

Demeurant : .....

..... [ Adresse complète]

### Atteste sur l'honneur :

- Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la ou les disciplines fédérales envisagées, en compétition, il y a moins de trois ans,
- Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat,
- Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé « QS – SPORT » dont le contenu est précisé à l'Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à ..... [Ville] le ..... [date]

*Signature de l'adhérent  
(ou de son représentant légal  
si celui-ci est mineur)*

Aux termes de **l'article L. 231-2-1 du Code du sport**, « L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est subordonnée à la présentation d'une licence mentionnée au second alinéa du I de **l'article L. 231-2** dans la discipline concernée. A défaut de présentation de cette licence, l'inscription est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernés en compétition ».

Il convient donc de distinguer deux situations :

1°) Le sportif est en mesure de présenter sa licence « compétition » : dans ce cas, la présentation d'un certificat médical n'est pas exigé puisque la licence « compétition » n'a pu être attribuée qu'après présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition.

2°) Le sportif n'est pas en mesure de présenter sa licence « compétition » ou n'est tout simplement pas titulaire d'une telle licence : dans ce cas, la participation à l'épreuve est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition. Le décret n° 201-1157 du 24 août 2016 est venu préciser que la durée de validité d'un an s'apprécie au jour de l'inscription en compétition.

La FFN met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel ou juridique. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFN.

104 rue Martre – CS 70052-  
92583 CLICHY Cedex  
Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69  
E-mail : [ffn@ffnatation.fr](mailto:ffn@ffnatation.fr)

# Spécial AQUAFORM – Opération parrainage

## 20 € de réduction sur votre cotisation !!!

### Comment faire ?

Vous pouvez parrainer autant de filleuls qu'il vous conviendra (amies, voisins, famille...), la réduction de 20€ s'appliquera à vous (1 seule fois) et à chacun d'entre eux !...

Condition simple pour que les gens que vous parrainez aient le statut « Nouvel adhérent » :

**Ne pas avoir été inscrit pendant la saison 2018-2019 (notre registre administratif faisant foi), et que vous soyez de votre côté aussi réinscrit pour la nouvelle saison 2019-2020 ...**

Pour que nous prenions en compte le parrainage, vous devrez découper et remplir le bon ci-dessous, le compléter et nous le retourner entre le 16 septembre et le 31 octobre 2019, dernier délai !

Après vérifications, un chèque nominatif établi par l'EGQ de 20€ vous sera alors adressé, entre novembre 2019 et janvier 2020, ainsi qu'à votre (vos) filleul(s) ... **N'hésitez plus et parlez-en autour de vous !!!**

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires, contactez-nous au 02-35-67-34-43 ou par mail à [contact@egq-natation.com](mailto:contact@egq-natation.com) !!!...

A découper -----

### PARRAINAGE 2019-2020 – AQUAFORM

*A retourner, complété, avant le 31/10/2019*

Nom/Prénom Parrain ..... N° adhérent 2018-2019 :.....  
N° adhérent 2019-2020 :.....

Nom/Prénom Filleul 1 ..... N° adhérent 2019-2020 :.....

Nom/Prénom Filleul 2 ..... N° adhérent 2019-2020 :.....

Nom/Prénom Filleul 3 ..... N° adhérent 2019-2020 :.....

Réservé administration EGQ : Contrôle effectué le

Parrain ..... Chèque N° .....

Chèque Filleul 1 N° .....

Chèque Filleul 2 N° .....

Chèque Filleul 3 N° .....